

Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027

Décision C(2022) 9624 de la Commission européenne du 13 décembre 2022

Avis public réf. n° 01.2026

**Manifestation d'intérêt pour la sélection des opérateurs oléicoles souhaitant
participer aux activités du projet PROMESERVAGRI 4.0**

(A1-1.3-228 ; CUP : G53C25000230007)

Présentation de l'IO-Sousse et du projet PROMESERVAGRI 4.0

L'Institut de l'Olivier (Unité spécialisée Sousse: IO-Sousse) est un établissement public spécialisé dans la recherche, le développement, l'innovation et l'appui technique dans le secteur oléicole. Il intervient dans l'amélioration des techniques de production, la gestion durable des ressources naturelles, la valorisation des produits oléicoles, ainsi que dans le transfert de technologies et de connaissances vers les producteurs, les entreprises et les organisations professionnelles.

Dans le cadre de ses missions, l'Institut de l'Olivier contribue activement au développement du secteur oléicole national à travers la promotion de pratiques agricoles innovantes, la diffusion de solutions technologiques adaptées aux défis actuels, ainsi que le renforcement de la résilience des exploitations face aux changements climatiques.

L'IO-Sousse participe, en tant que partenaire coordinateur du GT2 : Application des résultats de la recherche axées sur les nouvelles technologies pour une meilleure qualité des huiles, mise en œuvre des actions pilotes huileries 4.0 et leur mise en réseau, au projet **PROMESERVAGRI 4.0 - « Réseau de transfert des résultats de la recherche pour la transition vers des MPME dans la culture et la mouture des olives qui adoptent l'innovation et les technologies avancées »**, financé dans le cadre du programme Interreg Next Italie-Tunisie.

Contexte du projet PROMESERVAGRI 4.0

Le secteur oléicole dans la zone transfrontalière Italie-Tunisie est fortement impacté par les effets du changement climatique, notamment :

- La raréfaction des ressources en eau et le stress hydrique ;
- L'augmentation des températures et la variabilité climatique ;
- L'apparition et la propagation de maladies et de ravageurs ;
- La nécessité d'améliorer la productivité et la qualité tout en réduisant l'impact environnemental.

Dans ce contexte, le projet PROMESERVAGRI 4.0 adopte une approche intégrée et innovante visant à renforcer la résilience et la compétitivité du secteur oléicole à travers :

- Le développement et le déploiement de solutions technologiques avancées (capteurs, agriculture de précision, plateformes numériques, outils d'aide à la décision) ;
- La mise en œuvre d'expérimentations pilotes sur le terrain, conformément aux phases d'essais, de validation et d'optimisation prévues dans le plan d'action ;
- La création de dispositifs de démonstration et de transfert technologique, permettant la diffusion des innovations auprès des acteurs ;
- L'organisation de formations techniques, d'ateliers et de visites d'échange transfrontalières ;
- La capitalisation, la diffusion et la valorisation des résultats, en cohérence avec les activités de dissémination prévues dans le projet.

Rôle de l'IO-Sousse dans PROMESERVAGRI 4.0

Dans le cadre des différents groupes de tâches du projet, l'Institut de l'Olivier (Unité spécialisée de Sousse:IO-Sousse) est chargé de:

- L'identification, la mobilisation et la sélection des entreprises oléicoles pilotes ;
- La mise en œuvre des expérimentations techniques et des démonstrations en conditions réelles ;
- L'installation et le suivi des solutions technologiques innovantes ;
- La contribution pour l'organisation de formations techniques, de journées de démonstration et de visites d'échange ;
- La collecte, le traitement et l'analyse des données issues des expérimentations ;
- L'évaluation des performances des solutions testées ;
- La contribution aux activités de diffusion, de capitalisation et de valorisation des résultats du projet.

1. Objet de la manifestation d'intérêt

La présente manifestation d'intérêt vise la sélection d'opérateurs oléicoles situés dans les zones d'admissibilité du projet en Tunisie, à savoir les gouvernorats de Nabeul, Sousse, Monastir et Kairouan afin de les associer aux activités techniques, expérimentales et de démonstration prévues dans le cadre des **deux actions pilotes transfrontalières intégrées, ci-après dénommées « macro-actions pilotes », du projet PROMESERVAGRI 4.0.**

i) une macro-action pilote relative aux parcelles oléicoles Italie-Tunisie ;

ii) une macro-action pilote relative aux huileries pilotes Italie-Tunisie.

Les zones d'intervention, les sites sélectionnés, les sept instruments opérationnels et les composantes techniques constituent des éléments de mise en œuvre de ces deux macro-actions pilotes transfrontalières et ne constituent pas des actions pilotes autonomes.

Pour la Tunisie, la configuration opérationnelle minimale prévoit la sélection d'au moins une parcelle oléicole pilote et d'au moins une huilerie pilote. Des sites supplémentaires pourront être retenus en fonction des candidatures reçues, des ressources disponibles, du calendrier du projet et de la faisabilité technique.

Les opérateurs sélectionnés seront associés, selon leur profil, leur rôle dans la candidature et les besoins techniques du projet, aux activités pertinentes de **PROMESERVAGRI 4.0** notamment :

- Aux activités d'expérimentation et de validation des solutions innovantes (GT1 et GT2);
- Aux actions de démonstration en conditions réelles (GT1 et GT2);
- Aux activités de formation, de renforcement des capacités et d'accompagnement (GT3);
- Aux activités d'expansion et de structuration de la route de l'olivier (GT3);
- Aux activités de capitalisation, de dissémination et de valorisation des résultats (GT4);
- Aux visites d'échange et aux actions de coopération transfrontalière (GT3 et GT4);
- À la mise en réseau transfrontalière des acteurs du secteur oléicole Italie-Tunisie dans une logique de transfert et de partage des connaissances.

Les opérateurs sélectionnés participeront aux activités programmées pendant la période restante de mise en œuvre du projet. Démarrage du projet : 15 mai 2025

Durée : 36 mois, sauf prolongation approuvée

La présente manifestation d'intérêt est ouverte :

- a) aux entreprises oléicoles intégrées exerçant à la fois des activités de production d'olives et de trituration/conditionnement ;
- b) aux candidatures conjointes présentées par un oléiculteur et un oléifacteur constituant un groupement fonctionnel et soumettant un dossier unique démontrant leur complémentarité opérationnelle.

2. Conditions d'admission des candidats

Critères obligatoires

- Localisation : le ou les sites proposés (parcelle oléicole et/ou huilerie) doivent être situés dans l'une des zones d'admissibilité du projet en Tunisie, à savoir les gouvernorats de Nabeul, Sousse, Monastir ou Kairouan ;
- Ayant une activité de production des olives et une activité de trituration/conditionnement ;
- Accessibilité du ou des sites proposés et disponibilité à accueillir les activités de suivi, d'expérimentation, de démonstration et les dispositifs techniques prévus par le projet, selon les modalités convenues avec l'IO-Sousse ;
- Disponibilité et engagement à participer aux activités prévues selon les modalités organisationnelles et financières communiquées préalablement par l'IO-Sousse.
- Pour toute candidature comprenant une parcelle oléicole : disponibilité des informations nécessaires à sa caractérisation, notamment la ou les variétés cultivées, l'âge approximatif des oliviers, la superficie, les principales pratiques agronomiques, le système d'irrigation, la localisation et les principales contraintes techniques et phytosanitaires.
- Pour toute candidature comprenant une huilerie : disponibilité des informations nécessaires à sa caractérisation technique, notamment les principaux équipements et procédés utilisés, la capacité de transformation, les dispositifs de traçabilité ou de monitoring existants et les conditions permettant l'intégration des technologies prévues par le projet.

Critères préférentiels

- Qualification du représentant/de la représentante de l'exploitation (entrepreneur agricole, formation technique ou scientifique, expérience professionnelle, etc.) ;
- Certification du système mis en place (un système de traçabilité est un atout) ;
- Participation dans des projets de coopération ;
- Certification biologique ou tout autre certification du produit ;
- Adoption de démarches d'innovation numérique ou de transition vers l'agriculture intelligente.
- Capacité de mise en place des outils numériques ou technologies d'agriculture de précision et d'intégration de dispositifs intelligents pour une industrie oléicole 4.0 ;
- Pour les huileries ou entreprises de transformation, le cas échéant : commercialisation sous marque propre ; Participation à des événements du secteur.

3. Engagement de l'opérateur ou du groupement sélectionné

Le candidat retenu s'engage à :

- Participer aux formations et activités techniques ;
- Participer aux visites d'échange ;
- Accueillir des démonstrations et visites ;
- Mettre à disposition ses infrastructures ;
- Fournir les données nécessaires aux activités du projet ;
- Signer les accords nécessaires à la mise en œuvre des activités et à la mise en réseau des entreprises oléicoles sélectionnées ;
- Participer activement aux actions de diffusion, de capitalisation et de dissémination des résultats du projet.

4. Conditions et modalités de présentation de la candidature

Les dossiers doivent être envoyés ou déposés directement au bureau d'ordre de l'Institut de l'Olivier , sis à Route de l'Aéroport km 1.5 BP 1087 Sfax 3000 avant **le 08 / 10/ 2026 à 16h00**

Sous pli fermé indiquant la mention :

À ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation

« AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT réf. n° 01.2025 – SÉLECTION D'ENTREPRISES OLÉICOLES – PROMESERVAGRI 4.0 »

5. Documents constitutifs du dossier de candidature

Le dossier doit comporter :

1. Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le candidat ou, en cas de candidature conjointe, par les représentants des deux opérateurs ;
2. Un justificatif de l'activité exercée par chaque opérateur candidat ;
3. Pour les candidatures comprenant une parcelle oléicole : un justificatif de propriété, de location ou de gestion de la parcelle, accompagné des informations nécessaires à sa localisation et à sa caractérisation ;
4. Pour les candidatures comprenant une huilerie : un justificatif de propriété ou de gestion de l'unité ainsi qu'une présentation synthétique de ses principales caractéristiques techniques ;
5. En cas de candidature conjointe : une déclaration conjointe signée par l'oléiculteur et l'oléifacteur précisant leur engagement, leurs rôles respectifs, les sites proposés et le référent commun de la candidature.

Les documents suivants sont fournis, le cas échéant, à l'appui des critères préférentiels et ne constituent pas des conditions d'admissibilité :

- certifications biologiques, de qualité, de traçabilité ou autres certifications pertinentes ;
- documents attestant une participation antérieure à des projets de coopération ou à des démarches d'innovation.

6. Procédure de sélection

La procédure de sélection se déroule en deux étapes successives : (i) une vérification de l'éligibilité administrative des candidatures et (ii) une évaluation technique approfondie réalisée sur terrain pour les entreprises présélectionnées. L'ensemble du processus est conduit par un comité de sélection multidisciplinaire composé de deux représentants de chaque partenaire tunisien du projet, garantissant transparence, objectivité et traçabilité des décisions. Avant l'examen des candidatures, chaque membre du comité signe une déclaration d'absence de conflit d'intérêts et de confidentialité.

6.1. Vérification de l'éligibilité administrative

La procédure de sélection débute par une phase de vérification de l'éligibilité administrative des candidatures, comprenant le contrôle de la complétude du dossier soumis, la vérification de la conformité des pièces administratives fournies, ainsi que la validation du respect des critères obligatoires définis dans le présent avis. Tout dossier incomplet, non conforme ou ne répondant pas aux exigences minimales d'éligibilité sera rejeté sans passer à l'étape suivante.

6.2. Évaluation technique (sur terrain) des entreprises présélectionnées

Les entreprises ayant satisfait aux critères d'éligibilité administrative feront l'objet d'une évaluation technique approfondie sur le terrain. Cette étape comprend l'analyse détaillée de l'entreprise, l'évaluation de ses infrastructures, ainsi que la validation de son potentiel à accueillir des activités de démonstration et d'expérimentation dans le cadre du projet. Elle inclut également l'examen des systèmes de production et de transformation, l'appréciation du niveau d'innovation et de modernisation, ainsi que la qualification technique de l'entreprise. À l'issue de cette évaluation, un classement des candidatures est établi sur la base des résultats obtenus, en cohérence avec les critères définis dans la grille d'évaluation technique. La sélection finale prend en considération l'établissement d'une liste des entreprises retenues, ainsi que la cohérence avec les besoins techniques, les objectifs globaux du projet et la complémentarité des profils des entreprises sélectionnées.

7. Communication des résultats

Les entreprises sélectionnées sont notifiées officiellement par e-mail.

8. Réserves

L'Institut de l'Olivier se réserve le droit de Suspendre ou annuler la candidature sous condition de fausse déclaration de non respect des critères et des engagements ou changement de situation.

9. Confidentialité

Les données personnelles fournies dans le cadre de la présente procédure sont collectées et traitées exclusivement aux fins de sa mise en œuvre, conformément aux dispositions :

- de l'article 13 du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel,
- et de la Loi tunisienne n° 2004-63 du 27 juillet 2004 relative à la protection des données à caractère personnel.

Les personnes concernées bénéficient des droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données, conformément aux textes précités.

Toute demande relative à l'exercice de ces droits peut être adressée à l'entité responsable du traitement des données, à savoir l'IO-Sousse.

10. Publication

Pour tout ce qui n'est pas spécifié dans le présent avis, il est fait référence à la législation en vigueur en la matière.

Le présent avis est publié sur le site web de l'Institut de l'olivier (<https://www.iosfax.agrinet.tn/>) et sur le site web du programme Interreg Next Italie-Tunisie (<https://italietunisie.eu/>).

Lieu et date

Le Directeur Général de l'Institut de l'Olivier


Chargé de la Direction
de l'Institut de l'Olivier
Bechir BEN ROUINA